

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.*

*Date de la convocation : 5 juillet 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Laurence HAQUIN, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** René LE BOULANGER

**Délibération n°2023-135**

Membres en exercice : 69 Présents : 48

Absents : 21

Pouvoirs : 8

**AFFAIRES GENERALES**

**SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE (SMAP) – REPRESENTANT – MODIFICATION**

Créé en 1972, le Syndicat Mixte Arguenon Penthievre (SMAP) regroupe pour la compétence « production d'eau potable » 6 structures intercommunales (4 syndicats d'eau et 2 communautés

d'agglomérations) et 2 communes. Une communauté de communes se rajoute pour la compétence « SAGE ».

Le SMAP a pour objet :

- La réalisation et l'exploitation de nouveaux ouvrages de production sur le territoire de ses collectivités adhérentes en accord avec celles-ci,
- L'exploitation des ouvrages de traitement, de pompage et de stockage d'eau en aval du barrage sur le territoire de la commune de Pléven,
- La mise en place et l'exploitation des conduites de transit entre les installations de traitement et les réservoirs de stockage d'eau potable des collectivités adhérentes,
- La construction et l'exploitation des points de livraison des arrivées d'eau aux réservoirs existants des collectivités desservies,
- La construction et l'exploitation de tout ouvrage installé sur la rivière l'Arguenon et ses affluents tendant à créer une réserve d'eau brute complémentaire ou à améliorer la qualité des eaux de l'Arguenon,
- La protection de la retenue et toutes les actions sur le bassin versant de l'Arguenon,
- La fourniture de tout ou partie de leurs besoins en eau potable aux collectivités membres et, sous réserve de faisabilité technique, la fourniture d'eau à des collectivités non membres dans des conditions définies par convention,
- L'élaboration, l'animation et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arguenon – Baie de la Fresnaye.

Le 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger au SMAP :

- |                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| ○ Jean-Pierre OMNES | ○ Joël LUCIENNE      |
| ○ Jean-Luc BARBO    | ○ Anne-Gaud MILLORIT |
| ○ Jean-Luc COUELLAN | ○ Guy CORBEL         |
| ○ Jérémy ALLAIN     | ○ Nathalie BOUZID    |
| ○ Philippe HELLO    | ○ Yvon BERHAULT      |
| ○ Sylvie HERVO      |                      |

Au regard :

- Du Code général des collectivités territoriales ; notamment l'article L.5711-1, permettant au Conseil communautaire de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret leurs délégués au sein des syndicats mixtes fermés,
- Des statuts du syndicat mixte,
- De la délibération n°2020-145 de 28 juillet 2020, désignant les délégués pour représenter Lamballe Terre & Mer au SMAP,

Considérant la démission de Jérémy ALLAIN le 12 mai 2023 du Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée,

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- DESIGNER Pascal LEBRETON, pour siéger au Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

**13 JUL. 2023**



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**13 JUL. 2023**

De la publication le

**13 JUL. 2023**

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the typed name and title of the signatory.

